

Contribution de la Confédération Paysanne 79 aux concertations concernant les projets de réserves dites de substitutions du sud Deux-Sèvres.

Préambule :

La Confédération paysanne considère que le projet actuel de retenues de substitutions ne répond pas aux enjeux auxquels doit faire face le monde agricole. Ce projet, tel qu'il a été pensé, ne fait qu'encourager un modèle agricole en bout de course. L'irrigation, dans ce modèle agricole, ne sera pas la solution qui permettra de répondre aux défis du changement climatique, à la compétitivité de l'agriculture deux-sévriennes dans un marché mondialisé et aux nouvelles attentes sociétales.

Cependant, la Confédération Paysanne considère que l'irrigation et le stockage de l'eau peut avoir du sens, s'il elle s'intègre dans un projet de territoire. Le projet de territoire, prévu par la loi, doit associer tous les acteurs, élus et associations de citoyens et de consommateurs. La notion de relocalisation de la production et de la consommation doit être pensée dans ce projet (Projet Alimentaire de Territoire).

Mais, lancer, en même temps le projet de construction de ces 19 retenues, et une concertation sur un projet de territoire, pour déterminer, au final les besoins de stockage d'eau, est complètement incohérent ; On met la charrue avant les bœufs ! Dans un souci d'apaisement des relations, il nous paraît essentiel d'engager, une véritable concertation, et globale .

L'eau étant un bien commun, il convient avant tout d'en fixer les priorités d'usage ;

- L'eau potable,
- l'équilibre des milieux,
- l'usage économique (agriculture, industrie...)

Une fois les deux premiers usages atteints, que reste-t'il pour l'agriculture ? La ressource étant limitée (volume prélevable), il s'agit que celle-ci soit efficiente et répartie de façon juste et équitable entre les paysans.

Répartition des volumes :

Plafonner les volumes à 20000 m³ par unité de main d'œuvre.

Favoriser l'installation et l'emploi en remettant en cause les volumes régulièrement en fonction de nouveaux besoins, nouveaux irrigants.

Le dimensionnement des réserves, tel que présenté par les porteurs de projet, n'est pas favorable à une répartition équitable des volumes entre les paysans: concentration de grand volume qui favorise un usage massif de l'eau sur des territoire limité.

Organiser une gestion des volumes plurielle et paritaire des représentants (État, collectivités, les syndicats agricoles, les organisations environnementales et citoyennes)

Efficiences de l'eau :

Favoriser la création de valeur ajoutée en priorisant l'irrigation aux cultures maraîchères, légumières, fourragères, protéines, semences.

Interdire l'irrigation aux cultures exportées et aux cultures dédiées à la méthanisation.

Préserver la ressource :

Adapter les systèmes de productions aux enjeux de qualité de l'eau dans le milieu (pesticides, nitrates...) avec l'établissement d'un cahier des charges qui encadre l'usage des pesticides et des engrais de synthèse, l'agronomie, l'assolement, les haies, la biodiversité...).

Favoriser l'agriculture biologique, économe en intrants.

Une charte devra être signée par les irrigants avec les représentants des collectivités et la chambre d'agriculture.

Nous demandons à ce que les organisations économiques (coops, négociants privés) soient exclues de la contractualisation.

Valeur du foncier :

Une attention particulière devra être apportée à la spéculation foncière qui s'opérera sur les terres irrigables par ces retenues. En effet, le financement public qui permettrait à ces réserves de voir le jour risque de bénéficier davantage aux propriétaires fonciers qu'aux paysans et surtout futurs paysans.